

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par François-Noël BERNARDI - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Lucien MERLENGHI - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUK représenté par Henri RUGGERI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Jean-Louis TIXIER représenté par René CANEZI - André VARESE représenté par Francis ALLOUCH.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Robert HABRANT.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 002-1033/09/CC

■ Participation financière à l'étude d'un Plan de Déplacement inter-entreprises du parc d'activités de Gémenos

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole dans le cadre de son Plan de Déplacements Urbains (PDU) voté le 13 février 2006, s'est engagée à promouvoir les transports collectifs d'agglomération en alternative crédible à la voiture. La maîtrise de l'usage de la voiture particulière passe par divers types d'interventions telles qu'inciter les entreprises et les grandes administrations à réaliser des Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) ou Inter-Entreprises (PDIE) est l'une de ces actions.

Le secteur d'activités des Paluds/Gémenos localisé sur les communes d'Aubagne et de Gémenos rassemble environ 12 000 salariés dans plus de 800 entreprises. C'est une zone de congestion très importante du réseau routier, générant des difficultés d'accès au Parc d'Activités de Gémenos. Notons que sur l'ensemble du bassin considéré, 4 entreprises ont plus de 250 salariés avec obligation de réaliser un PDE :

- ⇒ GEMALTO sur Gémenos,
- ⇒ AUCHAN, PROFROID, SARTORIUS STEDIM sur Aubagne.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile accompagne l'initiative de la structure syndicale des Paluds et de la zone commerciale d'Auchan Aubagne. Compte tenu de l'imbrication des territoires, elle propose d'associer le parc d'activités de Gémenos à cette démarche.

Aussi, dans le cadre d'une véritable démarche partenariale, les entreprises du bassin de déplacements des Paluds et de Gémenos, ainsi que les deux AOT décident de réaliser une étude de déplacements à l'échelle du bassin, de disposer d'un diagnostic complet sur l'accessibilité et la mobilité des salariés et construire sur cette base un plan d'actions cohérent et pertinent à l'échelle des deux intercommunalités.

L'étude de déplacements se déroulera en 4 phases :

- ⇒ enquête des déplacements (salariés, clients, visiteurs),
- ⇒ audit des réseaux,
- ⇒ concertation,
- ⇒ plan d'action.

La phase d'enquête et d'audit des réseaux représentent environ 22% du coût de l'étude. Elle sera une source importante d'informations détaillées pour les services de MPM dans le cadre des déplacements domicile-travail, zoom particulièrement nécessaire dans ce secteur très congestionné de l'agglomération.

Chacun financera la part de l'étude qui concerne son périmètre.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile assurera une mission de coordonnateur de l'étude.

Le montant estimé de l'étude globale est de 150 000 euros HT, dont 47 000 euros HT pour le Parc d'activités de Gémenos.

Dans le cadre d'un Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie (FREE), l'ADEME et la Région participent à 70% du montant hors taxe de l'étude, les 30% restants sont répartis entre les associations syndicales, les entreprises ayant obligation de réaliser un PDE.

L'exemplarité de cette démarche partenariale exceptionnelle de 3 associations syndicales d'entreprises va permettre d'obtenir à travers le diagnostic et les enquêtes engagés, une série de données fines sur les déplacements dans ce secteur.

Compte tenu de cette opportunité, le Pays d'Aubagne et de l'Etoile de Marseille Provence Métropole proposent de participer à hauteur de 10% du montant de l'étude au prorata des secteurs géographiques relevant de leur compétence. Ainsi les deux collectivités disposeront d'éléments pour optimiser l'offre de transports collectifs dans ce secteur représentant l'un des principaux générateurs de flux de l'aire métropolitaine marseillaise.

Pour Marseille Provence Métropole, le montant de l'étude étant estimé à 47 000 euros HT, la participation de 10% proposée (plafonnée à 5 000 euros) s'élèverait à 4 700 euros HT.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en apportant son appui financier confirme son rôle d'Autorité Organisatrice des Transports auprès des gros générateurs de trafics que sont les entreprises de ce secteur.

De plus, cette participation financière permettra à MPM d'enrichir une base de données en vue de la constitution d'un observatoire communautaire des déplacements.

Cette collaboration permettra de proposer une offre de transports collectifs pertinente, dans un contexte territorial complexe, préfigurant les actions concertées du futur Syndicat Mixte des Transports.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'arrêté préfectoral du 7 décembre 2006 rendant obligatoire au 1^{er} janvier 2010 un Plan de Déplacements d'Entreprises pour les établissements privés et publics de plus de 250 salariés ;
- La délibération du Conseil Communautaire du 13 février 2006 approuvant le Plan de Déplacements Urbains.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que le Plan de Déplacements Inter-Entreprises correspond aux objectifs de la loi SRU et du PDU de Marseille Provence Métropole

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre Marseille Provence Métropole et l'association Syndicale Libre du Parc d'activités de la Plaine de Jouques dit parc d'activités de Gémenos, à la participation financière à l'étude du Plan de Déplacements Inter-Entreprises à hauteur de 10% du montant hors taxe de l'étude, plafonné à 5 000 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine - Nature : 6247 - Fonction : 815 - Sous Politique : C210

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

André MOLINO

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI